

**DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE.  
COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES.**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 27 février dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibération du 10 avril 2001 :

↪ CAMPING VITAMIN - CESSION DU DROIT AU BAIL AU PROFIT DE LA SARL CAMPING VITAMIN - BAIL CONSENTI JUSQU'AU 19 FEVRIER 2009.

↪ ATTRIBUTION DE LOGEMENTS DE FONCTION ENSEIGNANT:  
- ECOLE BROGLIE - BENEFICIAIRE : M. VIDAL YVES (ENSEIGNANT) - CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT.  
- ECOLE BOUDIER - BENEFICIAIRE : MME CHRETIEN JOSIANE - MONTANT DU LOYER MENSUEL : 304,89 €

↪ CONVENTION DE RENOUELEMENT D'UNE AUTORISATION D'EXTENSION COMMERCIALE - BAR DES LILAS - NOUVELLE AUTORISATION DELIVREE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2001 AU 31 DECEMBRE 2005.

- ↪ CONVENTION PASSEE AVEC LA SOCIETE ARCOLE POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE PORTANT SUR L'EXPLOITATION DES CHAUFFERIES DES BATIMENTS COMMUNAUX - MONTANT ANNUEL : 8 204,56 €TTC.
- ↪ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUX POLES DE SERVICES CAMILLE CLAUDEL ET LA FONTAINE - BENEFICIAIRE : ASSOCIATION DES CHOMEURS DE DIEPPE ET SA REGION ET SA BOUTIQUE SOCIALE.
- ↪ CONVENTION D'OCCUPATION DE LA "DUNETTE" EXTENSION COMMERCIALE DU BAR-RESTAURANT "LE VILLANDRY" - QUAI HENRI IV - AUTORISATION CONSENTIE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2002 AU 31 DECEMBRE 2006.
- ↪ ACTION INTENTEE CONTRE M. CUVILLIEZ, DEPUTE, M. PILON, M. LOUVET ET L'UNION LOCALE CGT - REPRESENTATION DE LA VILLE DE DIEPPE - DESIGNATION D'UN AVOCAT.
- ↪ USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES - MISE AUX NORMES DU TRAITEMENT DES FUMEEES - CONTROLE TECHNIQUE - AVENANT N°1 AU MARCHE N°99.0.087 - TITULAIRE DU MARCHE : SOCIETE SOCOTEC - MONTANT DE L'AVENANT : 5 980 €TTC - MONTANT TOTAL DU MARCHE : 35 028,86 €TTC.
- ↪ CONTENTIEUX ECOLE DE MUSIQUE - DESIGNATION D'UN HUISSIER DE JUSTICE - PRISE EN CHARGE DES FRAIS PAR LA VILLE DE DIEPPE.
- ↪ REGIES DE RECETTES :
- SERVICE DES SPORTS - STATION BALNEAIRE DE DIEPPE
  - DIVISION POPULATION/SOLIDARITE - VOYAGES DES PERSONNES AGEES
  - SERVICE DES SPORTS - LOCATION DES CABINES DE PLAGE ET AUTRES DROITS DIVERS
  - SERVICE DES SPORTS - PLAGE DE PUY - CESSATION DE REGIE
- ↪ EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT LA ROTONDE - CONVENTION AVEC LA SARL F.B SEQUENCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA STATION BALNEAIRE.
- ↪ CONTRAT DE SUIVI DE LOGICIEL SOLON FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES - TITULAIRE DU CONTRAT : SOCIETE MAGNUS FRANCE - MONTANT ANNUEL DE LA PRESTATION : 666,25 €HT.
- ↪ LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA TELEPHONIE - MISSION D'INTERVENTION CONFIEE A LA SOCIETE ARCOLE - MONTANT DE LA PRESTATION : 5 200 €HT.
- ↪ PRISE EN CHARGE DES HONORAIRES D'AVOCAT PAR LA VILLE DE DIEPPE :
- LITIGE AVEC LA SOCIETE QUILLE
  - CONTENTIEUX RESSOURCES HUMAINES - AFFAIRE LOIC GRANDSIRE
- ↪ EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT DU CENTRE CULTUREL JEAN RENOIR - AVENANT A LA CONVENTION DU 23 JUIN 2000 - BENEFICIAIRE : SARL DEJEUNER SUR L'HERBE - M. GONNET YVES.
- ↪ MISSION D'ASSISTANCE EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC D'EXPLOITATION DE LA DECHETTERIE MUNICIPALE - CONVENTION PASSEE AVEC M. VAN TOL JACQUES - MONTANT : 6 996,60 €TTC.
- ↪ CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS - LOTISSEMENT LES BRUYERES - MARCHE

DE MAITRISE D'ŒUVRE - TITULAIRE DU MARCHE : SOCIETE INFRA SERVICES -  
MONTANT : 31 630,44 €TTC.

↪ CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR DES  
EXTENSIONS A USAGE COMMERCIAL - QUAI HENRI IV - RENOUVELLEMENT  
JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2006.

↪ CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR UNE  
EXTENSION A USAGE COMMERCIAL - RESTAURANT L'ARMORIQUE - 17 QUAI  
HENRI IV.

↪ MODIFICATION DE LA DECISION DU 4 MARS 2002 - . RENOUVELLEMENT D'UNE  
AUTORISATION D'EXTENSION COMMERCIALE - BAR DES LILAS - SUBSTITUTION  
DE NOMS.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2002  
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

expose :

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'Orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,
- le projet de budget primitif 2002,
- l'état de la dette,
- l'état des emprunts garantis,
- les états statistiques et financiers,
- l'état des subventions

➤ le rapport de synthèse établi par les services financiers,

### **Considérant**

➤ Le débat d'orientation budgétaire intervenu lors de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2002,

➤ La réunion de la Commission N° 1 du 19 mars 2002,

➤ Entendu le rapport de Madame GALLAIS, Adjointe au Maire, présentant le projet de budget,

### Budget Principal

#### **Le Budget Général 2002 s'équilibre en Dépenses et en Recettes :**

➤ 54 226 690,42 euros en section de fonctionnement

➤ 16 011 838,14 euros en section d'investissement

La répartition est la suivante :

#### **Section d'investissement :**

##### Dépenses

|  |                   |
|--|-------------------|
| Le remboursement de la Dette en capital                                | 4 310 000,00      |
| Immobilisations en cours – Immobilisations corporelles - incorporelles |                   |
| Les fonds de concours – subventions d'équipement                       | 8 848 739,00      |
| Les opérations d'ordre (travaux en régie- ICNE...)                     | 1 481 432,00      |
| Divers   | 638 277,14        |
|  | <u>733 390,00</u> |
|  | 16 011 838,14     |

##### Recettes :

|  |                     |
|--|---------------------|
| Les Dotations et Fonds divers              | 1 424 572,00        |
| Les subventions                            | 2 617 441,00        |
| Les emprunts                               | 5 292 598,72        |
| Les opérations d'ordre (amortissements...) | 3 006 848,01        |
| Divers                                     | 442 036,00          |
| Virement de la section de fonctionnement   | <u>3 228 342,41</u> |
|  | 16 011 838,14       |

**Section de fonctionnement :**

Dépenses :

|  |                     |
|--|---------------------|
| Charges à caractère général                    | 11 261 609,00       |
| Charges de Personnel                           | 21 980 605,00       |
| Charges de gestion courante                    | 12 001 847,00       |
| Charges financières                            | 2 292 964,00        |
| Charges exceptionnelles                        | 975 763,80          |
| Dépenses imprévues                             | 60 215,00           |
| Les opérations d'ordre (ICNE – amortissements) | 2 425 344,21        |
| Virement à la section d'investissement         | <u>3 228 342,41</u> |
|  | 54 226 690,42       |

Recettes :

|                                     |                     |
|-------------------------------------|---------------------|
| Produits des services               | 2 695 858,00        |
| Impôts et taxes                     | 23 850 520,00       |
| Dotations et participations         | 21 507 514,00       |
| Autres produits de gestion courante | 1 009 168,00        |
| Produits exceptionnels et autres    | 667 546,00          |
| Opérations d'ordre                  | 2 119 709,14        |
| Reprise de l'excédent 2001          | <u>2 376 375,28</u> |
|                                     | 54 226 690,42       |

Budget du service de l'eau :

**Section d'investissement :**

Dépenses

|   |                  |
|---|------------------|
| Travaux – immobilisations corporelles         | 451 000,00       |
| Remboursement des emprunts                    | 131 600,00       |
| Subventions d'investissement - amortissements | <u>36 800,00</u> |
|   | 619 400,00       |

Recettes

|                    |                   |
|--------------------|-------------------|
| Dotations          | 73 000,00         |
| Subventions        | 79 599,00         |
| Emprunts           | 191 536,00        |
| Opérations d'ordre | <u>275 265,00</u> |
|                    | 619 400,00        |

**Section de Fonctionnement :**

|  |            |
|--|------------|
| Dépenses                               |            |
| Charges à caractère général            | 63 121,00  |
| Autres charges de gestion              | 97 568,00  |
| Charges financières                    | 46 623,00  |
| Opérations d'ordre (amortissements...) | 156 720,00 |
| Virement à la section d'investissement | 118 545,00 |
|  | <hr/>      |
|  | 482 577,00 |

|                        |            |
|------------------------|------------|
| Recettes               |            |
| Produits de gestion    | 316 500,00 |
| Produits financiers    | 129 277,00 |
| Produits exceptionnels | 36 800,00  |
|                        | <hr/>      |
|                        | 482 577,00 |

Budget du service de l'Assainissement :

**Section d'investissement :**

|   |              |
|---|--------------|
| Dépenses                                |              |
| Remboursement de dette                  | 406 842,00   |
| Travaux – Immobilisations incorporelles | 569 500,00   |
| Subventions à amortir                   | 262 600,00   |
|   | <hr/>        |
|   | 1 238 942,00 |

|                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| Recettes                              |              |
| Dotations                             | 100 000,00   |
| Subventions                           | 242 041,00   |
| Emprunts                              | 175 631,00   |
| Opérations d'ordre                    | 570 770,00   |
| Virement de la section Fonctionnement | 150 500,00   |
|                                       | <hr/>        |
|                                       | 1 238 942,00 |

**Section de Fonctionnement :**

|  |              |
|--|--------------|
| Dépenses                               |              |
| Charges de gestion                     | 443 900,00   |
| Charges du Personnel                   | 151 000,00   |
| Autres charges                         | 115 862,00   |
| Charges financières                    | 155 648,00   |
| Opérations d'ordre (amortissement)     | 570 770,00   |
| Virement à la section d'investissement | 150 500,00   |
| Charges exceptionnelles                | 35 100,00    |
|  | <hr/>        |
|  | 1 622 780,00 |

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| Recettes               |              |
| Produits de gestion    | 684 600,00   |
| Subventions            | 535 000,00   |
| Produits financiers    | 140 580,00   |
| Produits exceptionnels | 262 600,00   |
|                        | <hr/>        |
|                        | 1 622 780,00 |

Budget du service Stationnement :

**Section de fonctionnement :**

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Dépenses                    |              |
| Charges à caractère général | 1 190 133,00 |
| Charges du Personnel        | 205 692,00   |
| Autres charges              | 4 784,00     |
|                             | <hr/>        |
|                             | 1 400 609,00 |

|                       |              |
|-----------------------|--------------|
| Recettes              |              |
| Produits des services | 195 539,00   |
| Impôts et taxes       | 862 000,00   |
| Dotations             | 36 845,60    |
| Autres produits       | 305 308,40   |
| Divers                | 916,00       |
|                       | <hr/>        |
|                       | 1 400 609,00 |

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget principal - les budgets eau - assainissement et stationnement par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe et élus de l'opposition)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE

**DELIBERATION N° 3**



# FISCALITE LOCALE 2002 - VOTE DES TAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 38

Nombre de votants : 39

### LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame GALLAIS, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de maintenir pour 2002 les Taux d'imposition 2001 des quatre taxes locales.

L'état fiscal 1259 MI établi par la Direction des Services Fiscaux porte les indications suivantes :

#### 1) Allocations compensatrices

|  |            |
|--|------------|
| Taxe d'habitation :                                |            |
| Personnes de condition modeste                     | 699 396,00 |
| Taxe foncière :                                    |            |
| Personnes de condition modeste                     | 160 695,00 |
| Zones franches urbaines, zones urbaines sensibles  | 409 309,00 |
| Taxe Professionnelle :                             |            |
| Réduction de la fraction imposable des salaires    | 167 954,00 |
| Abattement Général de 16 % des bases               | 780 662,00 |
| Réduction des bases des créations d'établissements | 50 191,00  |

|  |              |
|--|--------------|
| Exonération des établissements situés dans certaines zones d'aménagement du territoire | 45 558,00    |
| Suppression progressive de la part salaire   | 3 019 471,00 |
|  | <hr/>        |
| Total  | 5 333 236,00 |

## 2) Produit fiscal à taux constants

Les taux de 2001 étant maintenus, le produit attendu est le suivant : 19 451 862,00

|                      | <b>Taux</b> | <b>Produit</b> |
|----------------------|-------------|----------------|
| Taux d'habitation    | 17,60       | 4 428 336,00   |
| Foncier bâti         | 39,90       | 10 060 785,00  |
| Foncier non bâti     | 44,69       | 48 042,00      |
| Taxe Professionnelle | 17,01       | 4 914 699,00   |
|                      |             | <hr/>          |
| <b>Total</b>         |             | 19 451 862,00  |

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe et élus de l'opposition)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2002 DU  
CENTRE D'HEBERGEMENT LES ROCHES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame GALLAIS, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal du 27 mars 2002, d'adopter le Budget Primitif du Centre d'Hébergement les Roches, lequel a été préalablement approuvé par le Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 26 février 2002.

Ce Budget s'équilibre en dépenses et en recettes, à la somme globale de 306 975,00 euros décomposée comme suit :

**Section d'investissement** :

Dépenses :

|                                |          |
|--------------------------------|----------|
| 21 Immobilisations corporelles | 6 097,00 |
| 23 Immobilisations en cours    | 4 433,00 |

---

**Total** **10 530,00**

Recettes :

|  |          |
|--|----------|
| Virement de la section de fonctionnement | 6 097,00 |
| 28 Amortissements des immobilisations    | 4 433,00 |

---

|              |                  |
|--------------|------------------|
| <b>Total</b> | <b>10 530,00</b> |
|--------------|------------------|

**Section de fonctionnement :**

Dépenses :

|                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| 60 Achats, variations de stocks | 64 087,00 |
| 61 Services extérieurs          | 71 784,00 |
| 62 Autres services extérieurs   | 16 244,00 |
|                                 | 4 854,00  |

|  |            |
|--|------------|
| 64 Charges de personnel                | 128 885,00 |
| 66 Charges financières                 | 61,00      |
| 68 Dotations aux amortissements        | 4 433,00   |
| Virement à la section d'investissement | 6 097,00   |

---

|              |                   |
|--------------|-------------------|
| <b>Total</b> | <b>296 445,00</b> |
|--------------|-------------------|

Recettes :

|  |            |
|--|------------|
| 70 Prestations de service              | 232 126,00 |
| 75 Autres produits de gestion courante | 16 699,00  |
| 77 Produits exceptionnels              | 47 620,00  |

---

|              |                   |
|--------------|-------------------|
| <b>Total</b> | <b>296 445,00</b> |
|--------------|-------------------|

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** le budget ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe et élus de l'opposition)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE

**SODINEUF HABITAT NORMAND  
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT  
5 LOGEMENTS PLUS CD ET 13 LOGEMENTS PLUS  
LES BRUYERES - RUE KRUMEICH  
PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS  
LOCATIFS PLUS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que par courrier en date du 25 février 2002, la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 50 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt destiné à financer les travaux de construction des 5 logements PLUS CD et des 13 logements PLUS issus du programme de construction de 25 logements locatifs aux Bruyères Rue krumeich.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : - La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand à hauteur de la somme de 536 925.44 € représentant 50 % d'un Prêt Renouvellement Urbain (P.R.U) d'un montant de 1 073 850,88 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 18 logements locatifs à DIEPPE - JANVAL Les Bruyères Rue Krumeich.

Article 2 : - Les caractéristiques du Prêt Renouvellement Urbain sans préfinancement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

|   |                |
|---|----------------|
| ↻ Montant .....                         | 1 073 850,88 € |
| ↻ Echéance.....                         | annuelles      |
| ↻ Durée totale du prêt.....             | 35 ans         |
| ↻ Taux d'intérêt annuel.....            | 3,25 %         |
| ↻ Taux de progression des annuités..... | 0 %            |

Il est toutefois précisé que la révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité se fait en fonction de la variation du taux du livret A.

Article 3 : - Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 4 : - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE

**SODINEUF HABITAT NORMAND  
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT  
7 LOGEMENTS LOCATIFS D'INTEGRATION  
LES BRUYERES - RUE KRUMEICH  
PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS  
LOCATIFS PLUS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 38  
Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que par courrier en date du 25 février 2002, la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 50 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt destiné à financer les travaux de construction des 7 logements d'intégration issus du programme de construction de 25 logements locatifs aux Bruyères Rue krumeich.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : - La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand à hauteur de la somme de 104 427,58 € représentant 50 % d'un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (P.L.A.I.) d'un montant de 208 855,15 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 7 logements locatifs d'intégration à DIEPPE - JANVAL Les Bruyères Rue Krumeich.

Article 2 : - Les caractéristiques du Prêt Locatif Aidé d'Intégration sans préfinancement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

|   |              |
|---|--------------|
| ↪ Montant .....                         | 208 855,15 € |
| ↪ Echéance.....                         | annuelles    |
| ↪ Durée totale du prêt.....             | 35 ans       |
| ↪ Taux d'intérêt annuel.....            | 3,70 %       |
| ↪ Taux de progression des annuités..... | 0 %          |

Il est toutefois précisé que la révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité se fait en fonction de la variation du taux du livret A.

Article 3 : - Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 4 : - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE



# ACQUISITION DE VETEMENTS DE TRAVAIL AVENANT N°2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

### LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 21 septembre 2000, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder au lancement d'une consultation par Appel d'Offres Ouvert décomposé en trois lots :

**Lot 1** : Blouses – Tabliers

**Lot 2** : Vêtements de travail personnalisés

**Lot 3** : Protection individuelle

La Commission d'Appel d'Offres en date du 6 décembre 2000 a retenu comme titulaire des marchés :

La société Descours et Cabaud pour les lots 1 et 2

La société G F C pour le lot 3

Le dossier de consultation des entreprises ouvre la possibilité de renouveler le marché deux fois sans dépasser une durée globale de trois ans.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant avec les sociétés G F C et Descours & Cabaud pour l'acceptation des tarifs 2002.

## Société Descours & Cabaud

### Lot 1 : Blouses - Tabliers

Le tarif 2002 affiche une augmentation d'environ 2% par rapport au bordereau 2001.

Les coûts indiqués sont des prix nets hors taxes.

Des majorations seront appliquées :

10 % pour les tailles 50/52

15 % pour les tailles 54/56

30 % à compter de la taille 58

### Lot 2 : Vêtements de travail personnalisés

Les coûts indiqués ci-dessous sont des prix nets hors taxes.

#### Vêtements haute visibilité

|  |                        |
|--|------------------------|
| Blouson  | 31,83 euros hors taxes |
| Cotte à bretelles  | 24,15 euros hors taxes |
| Pantalon   | 20,49 euros hors taxes |
| Pantalon avec supplément<br>2 enveloppes genoux pour logement mousses, plus<br>une paire de mousses          | 27,26 euros hors taxes |
| Cotte à bretelles avec supplément<br>2 enveloppes genoux pour logement mousses, plus<br>une paire de mousses | 30,92 euros hors taxes |
| Pantalon<br>Fermeture 100 % plastique  | 21,22 euros hors taxes |
| Cotte à bretelles<br>Fermeture 100 % plastique   | 24,88 euros hors taxes |
| Blouson<br>Fermeture 100% plastique  | 32,56 euros hors taxes |

#### Vêtements non haute visibilité

|  |                        |
|--|------------------------|
| Combinaison 100% coton bleu marine                 | 20,64 euros hors taxes |
| <u>Ecusson</u> sérigraphie directe Ville de Dieppe | 1,46 euro hors taxes   |

Une majoration de 100% sera appliquée à compter de la taille 68.

### Lot 3 : Protection individuelle

Le tarif 2002 affiche une augmentation d'environ 4% par rapport au tarif 2001.

Le tableau reprend :

- les articles composant ce lot
- les pointures disponibles
- le tarif hors taxes

- la remise de 40 %
- le tarif remis hors taxes

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**INFORMATIQUE**  
**LOT 1 : FOURNITURE DE MICRO-ORDINATEURS,**  
**PERIPHERIQUES ET LOGICIELS - MARCHE N°00156**  
**LOT 2 : MAINTENANCE DE MICRO-ORDINATEURS ET**  
**PERIPHERIQUES - MARCHE N°00157 - AVENANT N°2**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 23 mars 2000, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un Appel d'Offres Ouvert, décomposé en deux lots ayant pour objet :

Lot 1 : Fourniture de micro-ordinateurs, périphériques et logiciels -  
Marché N° 00156

Lot 2 : Maintenance de micro-ordinateurs et périphériques - Marché N° 00157

Le 26 mai 2000, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir la société Soam Olivetti titulaire des deux lots.

Le marché a été conclu pour l'année 2000 avec possibilité de le renouveler en 2001 et 2002.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant pour acceptation du renouvellement du dit marché durant l'année 2002.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE DIEPPE ET LES  
ASSOCIATIONS - FORMALISATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

VU le décret du 6 juin 2001 pris en application de la loi précitée ;

CONSIDERANT que la réglementation limite l'obligation de conclure une convention de partenariat entre une collectivité et un organisme de droit privé à certains cas seulement ;

QUE, toutefois, dans un souci de normalisation, de simplification et de transparence, il apparaît opportun d'inscrire, par principe, les relations entre la Ville et les Associations bénéficiaires de certains avantages, dans un cadre juridique clairement défini ;

Madame SANNIER, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal :

1°) de retenir le principe selon lequel l'octroi par la Ville à une Association d'une aide financière d'une valeur au moins égale à 2 000 euros et/ou de prestations en nature doit, désormais, être subordonné à la signature d'une convention qui restera valable pendant toute la durée de l'exercice budgétaire.

2°) d'adopter la convention-type, figurant en annexe qui rappelle les raisons pour lesquelles la Ville a décidé d'accorder une aide à l'association concernée, définit l'objet du concours (attribution d'une subvention et/ou prestations en nature), sa forme (mise à disposition de locaux, de moyens matériels et/ou humains) et, enfin, précise bien les droits et obligations de chacune des parties.

3°) de préciser que la convention définitive, sera établie selon le modèle-type adapté à chaque situation particulière, conformément aux décisions prises par le Conseil Municipal en matière d'attribution de subvention et de prestations en nature à allouer aux Associations pour l'année en cours.

4°) d'autoriser Monsieur le Maire et, le cas échéant, les Adjointes au Maire en charge du secteur dans lequel l'Association bénéficiaire évolue, à signer ladite convention à intervenir dans ce cadre.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 6 voix contre (élus communistes)

☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**APPROBATION DE LA PREMIERE PHASE DE  
PROGRAMMATION 2002 DU CONTRAT DE VILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 34*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame GALLAIS, Adjointe au Maire, rappelle que, dans sa séance du 19 février 2002, le Comité de pilotage du Contrat de Ville a approuvé les seize actions constituant la première phase de la programmation 2002.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le tableau ci-joint de la première phase de programmation 2002, qui s'élève à 19 057 € en investissement, à faire financer :

- par la Ville à hauteur de 6 861 €
- par l'Etat à hauteur de 6 098 €
- par le Conseil Régional à hauteur de 3 049 €
- par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 3 049 €.

301 937 € en fonctionnement, à faire financer :

- par la Ville à hauteur de 142 343 €
- par l'Etat à hauteur de 82 317 €
- par le Conseil Régional à hauteur de 73 237 €
- par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 4 040 €

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de financement

3°) de procéder aux versements, sous forme de subventions à imputer au 824 / 65748 / 37, des participations de la ville aux porteurs de projets suivants :



Société Anonyme d'HLM et d'Aménagement de Haute-Normandie, 6 098 € pour la réalisation d'un logement en prêt locatif aidé d'intégration

Forjecnor 2000, 6 861 € pour le projet « nouveau décor » à la cité des Bruyères

Association des Mères de Familles à Domicile, 7 013 € pour des modules d'information au savoir habiter

Education et Formation, 2 287 € pour le chantier d'insertion « histoire et patrimoine dans l'agglomération dieppoise »

Club des Jeunes de Neuville, 4 688 € pour la décoration d'entrées d'un immeuble à Neuville-Lès-Dieppe

Maison Jacques Prévert, 3 811 € pour la participation des habitants des Bruyères à un mieux vivre ensemble

Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) du Caux-Maritime, 763 € pour l'acquisition de cyclomoteurs

Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) du Caux-Maritime, 1 982 € pour le fonctionnement de l'atelier de prêt du parc de cyclomoteurs

Maison des Jeunes et de la Culture de centre, 11 342 € pour le rendez-vous enjoué

Dieppe Informations Services, 10 671 € pour l'aide aux victimes et l'accès au droit

Centre d'Activités Sociales BEL-AIR, 5 582 € pour l'atelier de vie quotidienne « parler et écrire le français »

Centre social de Neuville-lès-Dieppe, 1 905 € pour le relais partenaires jeunes

Les Amis de la médiathèque Jean-Renoir, 3 799 € pour les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 8 abstentions (groupe et élus de l'opposition)

☞ Mme SANNIER, Mme LOOS, M. LECUYER, M. MARTINE et Mme GAILLARD ne prennent pas part au vote.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE

**OPERATION "BOUGE TES 4 SAISONS"  
VACANCES DE NOEL 2001 ET FEVRIER 2002  
REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX STRUCTURES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 34*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame GALLAIS, Adjointe au Maire, rappelle que, dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance « Ville, Vie, vacances – Bouge tes 4 saisons » la ville et ses partenaires ont proposé aux jeunes âgés de 11 à 18 ans, et jeunes adultes, résidant dans les quartiers prioritaires de politique de la ville, une série d'animations pendant les vacances de Noël 2001 et février 2002.

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser, sous forme de subventions à imputer au 824 – 65748.40 – 37 « subventions de fonctionnement Bouge tes 4 saisons », les dépenses engagées à ce titre par les associations et structures partenaires, à savoir :

- 1 697,08 € à l'Amicale Laïque de Neuville-Lès-Dieppe (ALND), pour les stages de basket-ball des 26/27 et 28 décembre 2001 et des 4/5/6/7 et 8 février 2002 à Neuville-Lès-Dieppe.
- 2 722,19 € au SYDEMPAD (Ecole nationale de Musique et de Danse) pour les stages de danse hip-hop des 3/4/5 janvier 2002 et 8/9 février 2002 à Dieppe Scène Nationale.
- 208,85 € à l'association Foyer Duquesne, pour la sortie karting du 4 janvier 2002 avec les jeunes du Val Druel
- 1 028,70 € à la Maison Jacques Prévert, pour deux stages de percussions à Neuville et au Val Druel,
- 126,70 € à la Maison Jacques Prévert pour un atelier de fabrication de bijoux à Janval et au Val Druel, en février 2002
- 300 € à la Maison Jacques Prévert pour la confection par les adolescents d'un char pour le carnaval des enfants
- 1 010 € à la Maison des Jeunes et de la Culture du Centre pour l'atelier de calligraphie du 6 au 9 février 2002
- 1 508,55 € au Club des Jeunes – Maison pour Tous de Neuville pour une sortie à la patinoire de Rouen le 8 février, une sortie à Aquaboulevard à Paris le 15 février, et l'animation du chantier « frères de mer ».
- 581,67 € au centre Social de Neuville pour une sortie au spectacle de la 10<sup>ème</sup> édition de Suresnes Cités Danse, le 7 février 2002.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

☞ Mme SANNIER, Mme LOOS, M. LECUYER, M. MARTINE et Mme GAILLARD ne prennent pas part au vote.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**CHATEAU-MUSEE DE DIEPPE - DEMANDE D'OBTENTION  
DE L'APPELLATION "MUSEE DE FRANCE"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame LOOS, Adjointe au Maire, expose :

- Vu la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France,
- Considérant que le musée de Dieppe, service municipal créé en 1864 et transféré depuis 1923 dans l'enceinte du château, est contrôlé par l'Etat,
- Considérant que le Château-Musée de Dieppe assure les missions permanentes mentionnées à l'article 2 de la loi précitée :
  - a) conserver, restaurer, étudier et enrichir les collections ;
  - b) rendre les collections accessibles au public le plus large ;
  - c) concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;

d) contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

- Considérant que le Château-Musée de Dieppe remplit les conditions exigées pour obtenir l'appellation « Musée de France » prévue par la loi,

- Après en avoir délibéré,

Sollicite de l'Etat l'obtention, sans attendre l'épuisement du délai prévu par la loi, de l'appellation « Musée de France » pour le Château-Musée de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**CENTRE D'HEBERGEMENT LES ROCHES  
CONFIRMATION D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL  
D'EXPLOITATION DU 26 FEVRIER 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Laurent MARTIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de confirmer la délibération prise par le conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière du centre d'hébergement « Les Roches », lors de sa réunion du 26 février dernier, à l'effet de décider une majoration de 0,50% des salaires versés au personnel permanent dudit centre à compter du 1<sup>er</sup> mars 2002.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe et élus de l'opposition)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE

**UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS  
COUVERTS PAR LES COLLEGES  
CONVENTION VILLE/DEPARTEMENT - ANNEE 2001**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que le Conseil Général, en application des dispositions de la loi du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, a décidé, par délibération du 9 octobre 2000, de participer aux dépenses de fonctionnement liées à l'utilisation des équipements sportifs par les collèges.

La décision de l'assemblée départementale ne concerne, dans un premier temps, que les équipements sportifs couverts : gymnases et salles de sports, la participation forfaitaire étant fixée à 70 F. (10,67 €) par heure d'utilisation par une ou plusieurs classes à la fois.

Selon le recensement effectué l'utilisation desdits équipements par les 4 collèges a représenté un volume de 3 442 heures pour l'année civile 2001 générant ainsi une dotation globale de 240 940 F soit 36 731,07 € au profit de la ville.

Il convient donc d'autoriser M. le Maire à signer les 4 conventions tripartites département/ville/collège proposées par le Conseil Général pour permettre le versement de la dotation ci-dessus.

Les conventions établies pour l'année 2001, seront renouvelables par tacite reconduction et la modification constatée du décompte d'heures d'une année sur l'autre donnera lieu à l'intervention d'un simple avenant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**



**CONTRAT ENFANCE 2002  
AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS AVEC LES  
PARTENAIRES : ADDLE - ACCUEIL ET EVEIL EN  
FAMILLE (CRECHE FAMILIALE) MAISON JACQUES  
PREVERT - FOYER DUQUESNE (LA MARELLE) POUR LE  
FINANCEMENT 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame BILLIEZ, Adjointe au Maire, informe qu'un nouveau Contrat Enfance a été signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe pour la période 2000-2002, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2000.

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2001, le Conseil Municipal a autorisé la signature des conventions à intervenir avec les associations partenaires pour les actions qu'elles ont mises en place dans le cadre de ce dispositif.

Afin de permettre le déroulement des actions et d'en fixer les budgets prévisionnels pour l'année 2002, comme prévu par la convention, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 aux conventions du 13 mars 2001 avec l'ADDLE, Accueil et Eveil en Famille, la Maison Jacques Prévert et le Foyer Duquesne « La Marelle », portant sur le budget prévisionnel 2002, suivant les tableaux en annexes.

2°) de verser les besoins de financement selon l'échéancier prévu dans chacune des conventions suivant les imputations budgétaires ci-dessous :

|  |     |           |       |
|--|-----|-----------|-------|
| - Accueil et Eveil en Famille :          | 522 | 65748.22  | 326   |
| - Addle :                                | 522 | 65748.21  | 32681 |
| - Maison Jacques Prévert * Petit Prévert | 522 | 65748.24C | 326   |
| * Camille Claudel                        | 522 | 65748.24B | 326   |
| * Fable                                  | 522 | 65748.24D | 326   |
| - Foyer Duquesne « La Marelle »          | 522 | 65748.24A | 326   |

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOPTE** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

|                           |
|---------------------------|
| <b>TARIFS DES CRECHES</b> |
|---------------------------|

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame BILLIEZ, Adjointe au Maire, rappelle que les tarifs de crèches sont établis depuis 1988, date du premier Contrat Enfance, sur la base d'un barème C.N.A.F.

A cette époque, les parents qui utilisaient nos structures fournissaient les repas et les goûters des enfants.

Depuis 1997, les repas et les goûters sont fournis par l'Assiette Dieppoise. Sur le conseil de la CAF, nous avons répercuté 5, 10 ou 15 F sur les tarifs pour le coût des repas.

A l'occasion du passage à l'euro, la CAF nous a demandé d'apporter certaines modifications à la grille des tarifs :

( Arrondir à l'euro le plus proche la conversion qui détermine les tranches de ressources,

( Abaisser à 385 € la tranche de ressources minimum fixée jusqu'à présent à 914,69 €

( Fixer à 3963,67 € la tranche maximum,

( Faire disparaître des tarifs la répercussion du coût des repas.

Toutes ces mesures n'auront aucune incidence financière pour la ville ; en effet, la prestation de service ordinaire versée par la CAF est actuellement calculée sur une somme forfaitaire de 28,57 € dont est déduite la participation des parents.

Actuellement, une grille majorée de 3,81 € quel que soit le tarif, est appliquée aux non Allocataires du régime général ainsi qu'aux familles domiciliées à l'extérieur de Dieppe.

La nouvelle grille Dieppoises Allocataires, (tarif minimum 2,29 € pour un enfant, 1,78 € pour trois enfants) montre que la majoration de 3,81 € quel que soit le tarif n'est plus adaptée. Un pourcentage semble davantage correspondre.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer une majoration de 15% de la grille Dieppoises Allocataires pour les non Dieppoises ou non Allocataires.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 33 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 6 abstentions (élus communistes)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE

**PROJET EDUCATIF LOCAL  
APPEL A EXPERIMENTATION  
SUBVENTIONS AUX PORTEURS DE PROJETS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 36*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que lors de l'instruction des projets issus de l'appel à expérimentation lancé dans le cadre du projet éducatif local, en comité de pilotage et en commission municipale n°2, il avait été demandé à l'association Bel Air et au Club des jeunes de retravailler leur projet « les robins de l'environnement » et « Environnement écocitoyenneté » afin qu'il soient complémentaires et que la tarification et les sources de financement soient revues.

Après avoir pris en compte cet avis, les deux associations ont déposé deux nouveaux dossiers répondant en tout point aux critères d'éligibilité du contrat temps libres.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de financer ces projets dans le cadre du BP 2002 (fonction 255 – article 658.1 – service 328) :

- Association Bel Air, « les robins de l'environnement », 1 171 €
- Club des jeunes – Maison pour tous, « Environnement écocitoyenneté », 1 389 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

☞ Mme SANNIER, M. LECUYER et M. MARTINE ne prennent pas part au vote.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**CONTRAT EDUCATIF LOCAL  
PROJET 2002/2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame SANNIER, Adjointe au Maire, expose que, dans la continuité des dispositifs relatifs à l'aménagement du temps de l'enfant, la Ville de Dieppe a signé en 1999, 2000 et 2001 un contrat éducatif local (CEL). Ce dispositif permet de financer les animations des temps péri et extrascolaire du service municipal des sports. Suite à la demande des services de l'Etat, des activités culturelles y seront intégrées.

Recherchant l'épanouissement et la réussite scolaire des enfants et des jeunes, le CEL vise une amélioration de l'articulation et de la complémentarité entre les activités des temps scolaire, péri et extra-scolaires. Il a aussi pour objectif de favoriser l'accessibilité aux pratiques sportives et culturelles et de développer des actions d'éducation à la citoyenneté et à la santé.

Il s'adresse à tous les enfants et les jeunes scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et les lycées lorsque ceux-ci en manifestent la volonté.

Les actions proposées dans le cadre du « Ticket-Sport », dispositif mené conjointement par la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS) et le Conseil Général, et qui concerne l'initiation aux pratiques sportives durant les vacances scolaires, sont intégrées au CEL.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de déposer un nouveau projet pour l'année scolaire 2002/03 et d'autoriser Monsieur le Maire :

1°) à signer la convention à intervenir avec l'Etat,

2°) à percevoir la subvention allouée à cet effet au budget de la Ville : Fonction 255 Nature 74718 Service 3281

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**



**SALLE POLYVALENTE DE QUARTIER PAUL ELUARD  
TRAVAUX DE REFECTION INTERIEURE  
AVENANT N°1 AU LOT N°1  
DEMOLITIONS - GROS OEUVRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur HAMEL, Premier Adjoint au Maire, rappelle que par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2001, le conseil municipal a approuvé le D.C.E. pour les travaux de réfection intérieure de la salle polyvalente de quartier Paul ELUARD.

Le marché du lot démolition – gros œuvre a été confié à l'entreprise GIVON pour un montant T.T.C. de 86 643,03 €

A l'issue des travaux de fondations spéciales qui ont demandé des aménagements spécifiques, le lot gros œuvre doit être modifié par l'adjonction de travaux complémentaires adaptés.

Pour cela, un devis de travaux est établi par l'entreprise GIVON pour un montant T.T.C. de 4 590,49 €; ce qui représente une augmentation d'environ 5,2 % du montant initial.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 4 février 2002, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de valider les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise GIVON pour un montant de 4 590,49 €T.T.C,

3°) d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget : fonction 020 -nature article 2313 – programme 14011 – service 3433.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**SALLE POLYVALENTE DE QUARTIER PAUL ELUARD  
TRAVAUX DE REFECTION INTERIEURE  
AVENANT N°1 AU LOT N°3  
SERRURERIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur HAMEL, Premier Adjoint au Maire, rappelle que, par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2001, le conseil municipal a approuvé le D.C.E. pour les travaux de réfection intérieure de la salle polyvalente de quartier Paul ELUARD.

Le marché du lot serrurerie a été confié à l'entreprise BURAY pour un montant T.T.C. de 32 007,95 €

A l'issue de l'examen de la charpente actuelle et compte tenu des charges du plafond coupe feu, il est nécessaire d'effectuer des renforts des fermes métalliques.

Pour cela, un devis est établi par l'entreprise BURAY pour un montant T.T.C. de 15 009,69 €; ce qui représente une augmentation d'environ 47 % du montant initial.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 4 février 2002, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de valider les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise BURAY pour un montant de 15 000,69 €T.T.C,

3°) d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget : fonction 020 -nature article 2313 – programme 14011 – service 3433.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**AMENAGEMENT PAYSAGER DES ESPACES PIETONS ET  
D'UNE PROMENADE LE LONG DU BASSIN DE PECHE  
AINSI QUE DES RENFORCEMENTS DES LIAISONS ET  
CHEMINEMENTS PIETONS : RUES VAUQUELIN -  
DUQUESNE - PLACES NATIONALE ET LOUIS VITET  
LOT 1 AMENAGEMENT D'ESPACE PUBLIC ET  
PROMENADE VRD - PAVAGE - AVENANT N°1 AU MARCHÉ  
N°01.135 DU 22 MAI 2001**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur VERGNORY, Adjoint au Maire, expose :

La Ville de Dieppe, suite à un appel d'offres, a attribué les travaux d'aménagement d'espace public et promenade – VRD – pavage, du marché ci-dessus référencé, à l'Entreprise Jean LEFEBVRE Normandie – BP. 10 – 76880 ARQUES LA BATAILLE, pour un montant de 298 333,80 €HT soit 356 807,23 €TTC. La présente note a pour objet de présenter l'avenant n°1 résultant :

- de variation entre les quantités initialement prévues et celles réalisées ;
- de prestations supplémentaires faisant l'objet de prix nouveaux ;
- de l'allongement du délai de réalisation des travaux.

**Exposé des faits** :

Le chantier était réparti en 3 zones géographiques :

Quai Duquesne  
Rue Duquesne  
Rue Vauquelin

Quai Duquesne :

Un certain nombre de petits ouvrages (grilles, avaloirs) ont dû être déposés pendant l'exécution des travaux pour un montant de 686,01 €HT (prix PS1).

Les candélabres choisis ont nécessité la remise en place de pavés d'entourage pour un montant de 670,80 €HT (prix PS2).

Des sondages ont été nécessaires afin de préciser l'emplacement d'une canalisation d'eau sous chaussée pour un montant de 686,02 €HT (prix PS3).

La traversée de la route, exécutée en pavés de granit, a dû être réalisée compte tenu de l'importance du trafic, avec des pavés de 0,12m d'épaisseur au lieu de 0,08m tel que prévu au marché, ce qui a conduit à une plus value de 13.538,40 € (prix PS4).

Par ailleurs, des travaux en bord à quai pêche ont été supprimés à la demande des autorités portuaires pour un montant de - 11 331,15 €HT en moins value sur les prix de base du marché (dépose de dalles et réparation de dallage ).

Soit au total une plus value de + 4 250,08 €HT.

Rue Duquesne :

A la demande de la société concessionnaire du réseau d'assainissement, il a été décidé de profiter des tranchées pour mettre en place un réseau de refoulement en prolongement du réseau existant, pour un montant de 3 704,40 €HT (prix PS6 à PS11) ; la dépose de barrières rendue nécessaire pour la réalisation des travaux pour un montant de 426,86 €HT (prix PS5).

D'autre part, compte tenu de la présence de réseaux au carrefour avec la rue de l'Épée, les travaux ont dû être prolongés au-delà du carrefour, d'où un surcoût de 5 448,27 €HT sur les prix base marché.

Soit au total une plus value de + 9 579,53 €HT.

Rue Vauquelin :

Un certain nombre d'éléments (grilles, avaloirs) présents sur les trottoirs ont nécessité une reprise, un remplacement ou une remise à niveau, d'où un surcoût de 1.532,11 €HT (prix PS12 à PS17).

Certaines prestations prévues initialement au marché n'ont pas été réalisées soit une moins value pour un montant de - 760,92 €HT (panneaux de chantiers).

Soit au total une plus value de + 771,19 €HT

Le montant total de cet avenant se monte donc à + 14 600,80 €HT soit 17 462,56 € TTC ce qui représente une augmentation de 4,89% du marché initial.

Avec cet avenant, le montant du marché est ainsi porté à la somme de 374 269,79 €TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le présent avenant,

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir avec l'entreprise Jean LEFEBVRE Normandie pour un montant TTC de 17 462,56 €,

3°) d'imputer la dépense sur le crédit 822-2315-5007-3434 ouvert au budget 2001

4°) d'allonger les délais prévus au marché de 6 mois compte tenu des travaux supplémentaires.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**UIOM DIEPPE  
CONVENTION RELATIVE AU TRAITEMENT DES FUMÉES  
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE LIGNE DE  
FOUR CHAUDIERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame COTIGNY, Adjointe au Maire, expose que la mise aux normes de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères est prévue en deux phases :

- **phase 1** : la mise aux normes du traitement des fumées en cours, objet du marché n° 00.211 avec INOVA pour un montant de 4 197 861 € réparti comme suit :

|                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| - Subvention du Conseil Général 76 | 846 692 €   |
| - Subvention ADEME                 | 920 031 €   |
| - Part ville de Dieppe             | 2 431 138 € |

- **phase 2** : le remplacement des deux fours actuels vieillissants et hors norme par un four unique et la récupération et/ou transformation de l'énergie produite.



Le financement de la première phase des travaux fait notamment l'objet d'une convention en date du 14 janvier 2002 entre la ville d'une part et le conseil général d'autre part.

Cette convention définit les modalités de versement de la subvention.

Elle soumet notamment le versement du premier acompte de 1,5 MF à la présentation d'une délibération décidant la construction d'une nouvelle ligne de four-chaudière de 5 à 6 T/h. adaptée au dispositif de traitement des fumées en travaux, respectant la réglementation en vigueur et en particulier la future directive européenne relative aux NOx.

Il est donc proposé au Conseil Municipal suivant les termes de la convention du 14 janvier 2002 de :

1°) valider les termes du présent rapport

2°) décider la construction d'une nouvelle ligne de four-chaudière de 5 à 6 T/h. adaptée au dispositif de traitement des fumées en travaux, respectant la réglementation en vigueur et en particulier la future directive européenne relative aux NOx.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 33 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 6 abstentions (élus communistes)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**LOTISSEMENT LES BRUYERES  
CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS VRD  
ADOPTION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES  
ENTREPRISES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par convention entre le bailleur social Sodineuf Habitat Normand et la ville de Dieppe, il a été décidé la réalisation d'une opération de construction de 25 logements locatifs rue Krumeich.

Il s'agit de « maisons de ville » destinées :

- à des familles du quartier des Bruyères, en particulier issues des cages A et B de l'immeuble Balzac qui ont été démolies,

- à des familles relevant des critères PLAI,

- à l'accueil de familles venant d'autres secteurs dans le cadre d'un parcours résidentiel.

Dans le cadre de ce programme, la ville de Dieppe assure en qualité de maître d'ouvrage, les travaux de viabilisation des voiries de desserte et la création des réseaux (eau potable, eaux usées et pluviales, éclairage public, électricité, téléphone) sur le domaine public.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études Infra-Services

L'opération prévue en 2002 comprend :

### **1. les travaux de voirie et trottoirs :**

Ces travaux prévoient les aménagements suivants :

- une voie d'accès principale raccordée à la rue Krumeich. La chaussée intérieure aura une emprise globale de 6,75 m avec une voirie de 4,50 m et un accotement de 2,25 m afin de permettre le stationnement. Les trottoirs auront une largeur de 1,50 m.

- une placette principale de 240 m<sup>2</sup> arborée au centre du lotissement ;

- une placette de retournement en limite de terrain ;

- la réalisation des tranchées communes pour le raccordement des réseaux existants;

- la mise en place des marquages.

### **2. les travaux d'enfouissement des réseaux EDF et France TELECOM :**

Ces travaux prévoient la réalisation d'un réseau comprenant les fourreaux et chambres de tirage en tranchées communes avec mise en place des fourreaux de branchement jusqu'en limite de parcelle.

Cette opération fait l'objet avec EDF d'une convention de type « ticket bleu collectif ». Dans le cadre de cette convention, EDF amènera en limite d'opération la puissance moyenne tension nécessaire. A partir de la puissance amenée par EDF, les travaux intérieurs comprennent l'extension du réseau basse tension en tranchées commune avec la mise en place de coffrets de comptage.

### **3. les travaux de raccordement des eaux usées :**

Les travaux prévoient :

- La réalisation des branchements eaux usées des vingt cinq nouveaux logements. Ces branchements seront raccordés au réseau existant situé rue du Petit-Appeville (poste de relevage du Petit-Appeville) ;

- La mise en place des boites de branchements.

### **4. les travaux de raccordement des eaux pluviales :**

Un réseau d'eaux d'écoulement pluvial sera créé dans le cadre de techniques alternatives utilisant les courbes naturelles du terrain dans le souci de limiter l'emploi de canalisation et de favoriser l'infiltration naturelle.

Les travaux d'aménagement comprennent la mise en place de levées en terre formant une succession de petits bassins limitant la vitesse de l'eau et créant des bassins de rétention jusqu'en aval de la rue du Petit-Appeville avec un débit de fuite de 5 l/s.

### **5. les travaux de raccordement en eau potable :**

Les travaux prévoient :

- La réalisation d'un réseau intérieur Ø 125 mm se raccordant sur le collecteur de diamètre Ø 150 mm fonte existant rue Krumeich ;
- La mise en place d'un poteau incendie ;
- La réalisation des branchements individuels.

#### **6. Des travaux d'éclairage :**

Ces travaux visent à la mise en place et le raccordement de 12 mâts d'éclairage à l'identique de ceux situés rue Krumeich.

#### **7. Des travaux d'espaces verts**

L'aménagement des espaces verts comprend l'apport de terre végétale, l'engazonnement, la fourniture et la mise en œuvre de plantes couvre sol au droit des bassins de stockage ainsi que la plantation de douze tilleuls.

Le chantier sera réalisé en deux phases distinctes pour une durée totale de 4 mois :

Première phase - avant construction des pavillons : 2,5 mois

Terrassements généraux y compris la mise en forme des bassins de la coulée verte  
Assainissement eaux usées avec branchement  
Couche de fondation des chaussées avec grave bitume et bordures  
Réseaux divers en tranchée commune

Deuxième phase – après construction des pavillons : 1,5 mois

Finition sur voirie, revêtement définitif  
Espaces verts – plantation  
Pose de candélabres

Conformément aux termes de la convention, la Ville de Dieppe prend à sa charge la reconstruction et la réalisation définitive de la voirie, de l'éclairage public, les travaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées) ainsi que les tranchées communes aux réseaux.

Les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication seront réalisés conjointement avec France Télécom ; la Ville prenant en charge le génie civil (réalisation de tranchées, fourreaux chambres...) et France Télécom le tirage des câbles et des raccordements.

Les travaux d'extension de gaz seront exclusivement réalisés par Gaz de France.

Les travaux proposés seront répartis en quatre lots pour les montants estimés suivants :

Lot 1 : Voirie - assainissement .....169 000 €TTC  
(1 100 000 F) avec les postes principaux suivants :

|                         |          |
|-------------------------|----------|
| Travaux préliminaires : | 6 000 €  |
| Terrassements :         | 48 000 € |
| Chaussées et bordures : | 75 000 € |
| Assainissement :        | 40 000 € |

Lot 2 : Réseaux divers .....65 000 € TTC  
(426 000 F) avec les postes principaux suivants :

|                         |          |
|-------------------------|----------|
| Réseau France Télécom : | 15 000 € |
| Eclairage public :      | 21 000 € |
| Réseau EDF :            | 27 000 € |
| Réseau gaz :            | 2 000 €  |

Lot 3 : Eau potable .....29 000 € TTC  
(190 000 F).

Lot 4 : Espaces verts.....11 000 € TTC  
(70 000 F)

L'ensemble de ces quatre lots est estimé à 274 000 € TTC (1 800 000 FTTC)

Il est proposé en conséquence au Conseil Municipal :

1°) d'adopter le présent D.C.E,

2°) d'autoriser M. le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux et à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres,

3°) d'inscrire les dépenses sur les crédits prévus au budget.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE

**DECLASSEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES  
RD 925 - AVENUES DE LA REPUBLIQUE ET LIBERATION  
RD 154 - RUES THIERS ET CHANZY**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur HAMEL, Premier Adjoint au Maire, expose que le Conseil Général de la Seine-Maritime (Direction Départementale des Infrastructures) considérant que les travaux de contournement de la ville de Dieppe sont réalisés, souhaite procéder au déclassement des routes départementales suivantes :

- n° 925 – avenues de la République et de la Libération.
- n° 154 – rues Thiers et Chanzy.

Afin de pouvoir lancer l'enquête publique de déclassement, il est nécessaire que la ville de Dieppe délibère et fasse part de son avis.

Sous réserve de l'enquête publique et de la remise en état des chaussées concernées,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable au projet de classement des voies ci-dessous :

- RD 925 – avenues de la République et de la Libération (PR 100 + 387 – PR 102 + 220).
- RD 154 – rues Thiers et Chanzy (PR 0 + 000 – PR1 + 496).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOPTE** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**PERIMETRE DE RESTAURATION IMMOBILIERE  
CŒUR HISTORIQUE DE DIEPPE  
ENQUETES PUBLIQUES PREALABLES A LA 3<sup>ème</sup> TRANCHE  
DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE  
DE TRAVAUX ET D'ACQUISITIONS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur VERGNORY, Adjoint au Maire, rappelle que, le 24 juin 1999, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait le bilan de la concertation de l'opération de Restructuration Urbaine du cœur historique de Dieppe, ainsi que la création d'un Périmètre de Restauration Immobilière (PRI), sur l'ensemble du secteur 1 de la ZPPAUP.

Le traité de concession relatif à l'ensemble de ce dispositif a été signé par la ville de Dieppe et la SEMAD le 23 juillet 1999.

Une étude préalable à la mise en place du PRI avait été confiée au cabinet Blanc&Duché, architectes urbanistes, afin de dresser l'état sanitaire de l'ensemble des immeubles du centre ville.



La démarche opérationnelle retenue est de traiter en priorité les immeubles les plus dégradés tout en favorisant parallèlement toute action des propriétaires visant à réhabiliter leur patrimoine.

Une première tranche de DUP concernant 24 parcelles a été lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 1999 et officialisée par arrêté préfectoral en date du 24 juillet 2000.

Une deuxième tranche, ciblant 40 parcelles, a été lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2001. L'arrêté préfectoral est en cours de signature.

Afin de poursuivre l'opération, il convient de mettre en place une 3<sup>ème</sup> tranche de DUP, qui porterait sur 18 parcelles. (voir plan de repérage et liste des immeubles ci-joints).

Si les immeubles visés ci-dessus doivent faire l'objet de prescriptions de travaux, d'autres biens immobiliers devront être acquis par la SEMAD, conformément à la délibération du 9 décembre 1999 relative aux acquisitions pour la sécurité, la salubrité de cœurs d'îlots et pour la création d'espaces publics.

Dans cet objectif, sur les 18 parcelles repérées, 8 ont ainsi été ciblées pour cette deuxième tranche de DUP en vue d'une acquisition (voir liste jointe).

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- 1) d'approuver le lancement de la 3<sup>ème</sup> tranche de Déclaration d'Utilité Publique de travaux, telle qu'elle est présentée,
- 2) de demander à Monsieur le Préfet de Département l'ouverture de ladite enquête publique et de la mener conjointement avec celle relative aux acquisitions pour la sécurité, la salubrité des cœurs d'îlots et pour la création d'espaces publics,
- 3) d'informer Monsieur le Préfet de Département que cette déclaration d'utilité publique devra être établie au bénéfice de la SEMAD, concessionnaire de l'opération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE

**CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER RUES DE LA  
HALLE AU BLE, RICHARD SIMON  
DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absent et excusé** : M. CARON.

**Pouvoir** a été donné par M. CARON à M. HAMEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur VERGNORY, Adjoint au Maire, informe que la ville de Dieppe est propriétaire des parcelles bâties cadastrées section AH n° 127 et 128, pour une contenance totale de 520 m<sup>2</sup>, sises 11 à 13 rue de la Halle au Blé et 6, rue Richard Simon.

Cet ensemble immobilier est composé d'un bâtiment à usage d'habitation (n° 127) et d'une ancienne école (n° 128) désaffectée depuis, qui a abrité l'Union Régionale des Œuvres Laïques (URDOL) pendant de nombreuses années.

Deux projets de démolition/reconstruction de ces bâtiments n'ont pas abouti compte tenu du coût de démolition trop important.

Un opérateur privé, M. DUBOS, a proposé la réalisation d'une opération de réhabilitation sur les 2 immeubles.

Celle-ci comporterait une réhabilitation de 11 appartements de standing sur l'ensemble immobilier, 1 appartement au rez-de-chaussée de l'immeuble d'habitation (n° 127) pour handicapé, et un rez-de-chaussée à usage commercial ou tertiaire sur la parcelle n° 128.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif municipal de remettre sur le marché, de grands appartements pour répondre aux demandes qui ne sont pas satisfaites aujourd'hui.

S'agissant de l'utilisation du rez-de-chaussée de l'ancienne école, la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppe (S.E.M.A.D.), qui souhaite regrouper les deux équipes au centre ville, pour des raisons de management, a émis l'idée d'une éventuelle installation sur cette dalle, qui pourrait être concrétisée sous la forme d'une prise à bail des locaux. Ce projet est actuellement à l'étude.

M. DUBOS, investisseur sur cette opération de réhabilitation a proposé une acquisition pour un prix de 106 715 € (700 000 F), conforme à l'estimation des Domaines.

Toutefois, avant de réaliser la cession de l'immeuble n° 128, il convient de désaffecter et de déclasser ce bien, qui a abrité un service public, pour qu'il relève du domaine privé de la ville de Dieppe.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'annuler les 2 délibérations respectivement des 19 décembre 2001 et 25 mars 1999,

2°) d'approuver la désaffectation et le déclassement de l'immeuble n° 128, pour permettre son aliénation,

3°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'arrêté de déclassement du domaine public,

4°) d'approuver la cession de l'ensemble immobilier cadastré section AH n° 127 & 128, au bénéfice de M. DUBOS, au prix de 106 715 € (700 000 F.), qui fera l'objet de deux actes de vente distincts : immeuble cadastré n° 127 : 54 882 € (360 000 F.), immeuble cadastré n° 128 : 51 833 € (340 000 F.).

5°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant Maître LE LONG, notaire de la ville et Maître LEVILLAIN, notaire de M. DUBOS.

Les frais et honoraires divers seront pris en charge par l'acquéreur.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 6 voix contre (élus communistes)

☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE